

SOMMAIRE

	Page
Le mot du Maire	3
L'équipe municipale	4
La vie dans la Commune	5
Avec les associations d'AVON	15
L'essentiel des réunions du Conseil Municipal	26
L'histoire du petit canon	36
Informations diverses	37
Rejoindre les associations	39
Bon à savoir	40
Etat-Civil	47



Le mot du Maire ...

Chers Avonnaises et Avonnais,

Je tiens tout d'abord à vous remercier très chaleureusement pour la confiance que vous avez accordée à l'ensemble de mon équipe lors des élections municipales de mars dernier ; le projet que nous vous proposions a rencontré l'adhésion de la majorité des Avonnais.

Malheureusement, depuis cette date, nous vivons une pandémie sans précédent.

La covid-19 nous impacte dans notre quotidien. Pour une grande partie d'entre nous, cela a pour inconvénients le port du masque, les règles sanitaires lors des rassemblements collectifs et l'annulation des événements festifs permettant de poursuivre le tissage des liens sociaux et amicaux. Mais pour d'autres, cela est plus délicat et anxiogène : je pense aux soignants et personnes indispensables au bon fonctionnement de notre société.

Je n'oublie pas les nombreuses personnes qui sont touchées sur le plan professionnel par une situation économique très tendue. Nous devons être solidaires dans ces moments difficiles et je tiens à remercier toutes les bonnes âmes qui soutiennent les personnes seules ou isolées.

Les collectivités, invitées par le Gouvernement à maintenir leurs projets et leurs investissements, ont un rôle essentiel. Tous ensemble, individuellement et collectivement, nous espérons sortir de cette crise avec le minimum de dommages. Notre commune poursuit ses grands, comme petits projets. Je rappelle que la mise en place du nouveau conseil date du 26 mai et que les différents syndicats ont élu leur bureau en juillet et septembre dernier, donc notre mandat ne fait que commencer.

Vous pouvez compter sur la dynamique et l'enthousiasme du nouveau conseil pour l'avancée des projets en cette fin d'année 2020, et pour les voir se concrétiser en 2021. Vous trouverez dans la Gazette les différents travaux réalisés cette année et nos projets dans les compte-rendus de conseil.

Par avance, je vous présente tous mes vœux de bonheur, d'amour et de santé pour 2021.

Prenez soin de vous et de vos proches, et respectez les gestes barrières.

Pascal BLANCHARD

L'équipe municipale



M. BLANCHARD Pascal

MAIRE



M. DELEPINE David 1^{er} adjoint



2éme adjointe



Mme GIRARD Sandrine M. BUCHERON Thierry 3éme adjoint

LES CONSEILLERS



M. RICHARDOT Philippe 4éme adjoint



M. NARBONNE Jérôme



Mme FONTAINE Véronique



M. ORY Christian



Céline



Nicolas







Mme PONLEVOY Raphaëlle



M. BONVIN Benjamin



Mme DESBOURDES Amandine



M. BODIN Bruno

Vous retrouverez dans le compte rendu de conseil du mois de juin, la composition des commissions communales.

La vie dans la commune

Vœux du Maire 2020





Le 11 janvier 2020, tous les Avonnais étaient conviés aux traditionnels vœux du maire.

Après les vœux du 1er adjoint, M. Delépine David, M. Blanchard Pascal, est revenu sur les travaux à venir (retard de l'installation de la fibre, numérotation des maisons...).

Le maire a ensuite remercié les employés communaux, les membres du Conseil et a souhaité une bonne année aux Avonnais.

Pour finir la soirée, un buffet froid suivi d'une galette ont été offerts par la municipalité.

Un moment très convivial où de nombreux Avonnais avaient répondu présents.





Cérémonie du 8 Mai 2020



Ce 8 mai 2020, nous commémorons le soixante-quinzième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. Cette année, nous devons faire face à une autre guerre mondiale, elle aussi...celle contre le coronavirus qui est venue bouleverser nos habitudes, nos déplacements, notre mode de vie!

La célébration du 8 mai a eu lieu comme chaque année, mais avec un nombre très restreint de 5 personnes seulement (suite aux prérogatives de la préfecture en cette période de confinement).

En effet, dans chaque commune, la population, les associations d'anciens combattants, militaires, n'ont pas été conviés à cette cérémonie.

Le maire a donc demandé à quatre autres membres du conseil municipal de l'accompagner lors de cette cérémonie. Nos porte-drapeaux, Jérôme Narbonne et Christian Ory sont tous deux membres de l'OPEX (Intervention des forces militaires Françaises en dehors du territoire national).

Notre maire, entouré de 2 adjoints, David Delépine et Stéphane Becker, a prononcé le discours officiel devant les monuments aux morts Français et Belge mais sans la présence d'autres invités.

Cette cérémonie plus courte que d'habitude, nous fait prendre conscience que notre vie en communauté est précieuse.



Fête des mères 2020



Suite à l'annulation de la traditionnelle fête des mères, la municipalité a tenu à remettre à chaque nouvelle maman de l'année un bouquet à domicile

Cérémonie de la stèle le 3 Octobre 2020

C'est sous une pluie battante que s'est déroulée la cérémonie de la « stèle des fusillés ».

Plus de vingt porte-drapeaux avaient fait le déplacement ainsi que les nombreuses personnalités habituées de cette célébration.

Les mauvaises conditions météo ont abrogé et reporté quelques discours à l'année prochaine, notamment celui concernant le mur récemment érigé derrière la stèle à la place de la haie de thuyas.

Comme chaque année, l'harmonie de la Fuye a joué les traditionnelles musiques liées à cet hommage.

En cette période de pandémie, toutes les personnes portaient un masque et le traditionnel vin d'honneur coutumier a été annulé... mais tous attendent de pouvoir se retrouver l'année prochaine dans l'espoir de jours meilleurs.





Cérémonie du 11 novembre 2020

Au vu du contexte sanitaire, la cérémonie s'est déroulée en comité très réduit, voici quelques photos de la commémoration.

M. ORY Roger, porte-drapeau, M. BAUDOIN Camille président des AFN, ainsi que Mme DUMONT Marguerite présidente du comité de jumelage était réunis autour de M. LE Maire pour le discours du ministre concernant M. Maurice GENNEVOIX.





Des travaux ont été réalisés...

Voirie

Depuis le mois de Septembre, des travaux de réfection du réseau d'eau potable sont en cours. Allant de Crissay-sur-Manse à Avon Les Roches en passant par La Pouge, le bourg, et qui s'étendent à la Fouquetrie pour finir à Jautrou.

Le syndicat d'eau potable (SIAEP) gérant les travaux, a financé ce chantier nécessaire, car l'intérieur des canalisations en fonte finissait par s'entartrer et réduire le diamètre de passage de l'eau comme on peut le voir sur cette photo.



Des nouveaux tuyaux en PEHD (polyéthylène haute densité) ont été installés, enfouis à plus de 1 mètre de profondeur.





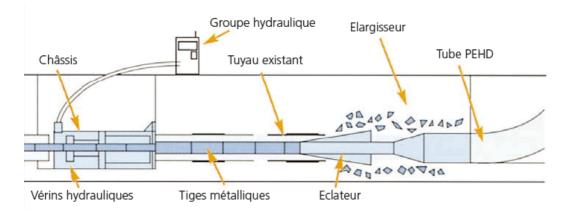
Les nouvelles conduites d'eau ont été installées dans les anciennes par un système ingénieux.

Par tronçon de 120 m maximum, des tiges sont emboitées les unes aux autres puis insérées dans l'ancienne canalisation. Une fusée conique (ou obus) comportant une scie est attachée derrière les fiches puis le nouveau tuyau est collé derrière cette fusée.





Il ne reste plus qu'à tirer sur les tiges depuis l'autre extrémité grâce à un groupe hydraulique. La fusée coupe et éclate l'ancienne canalisation, et la nouvelle s'insère au fur et à mesure. Voici un schéma expliquant ce procédé.



Partout où cela a été possible, cette technique a permis d'éviter d'évacuer d'énormes quantités de gravas puis de remettre la chaussée en état.

Ainsi, 80 voyages de camion ont été économisés, ce qui n'est pas négligeable pour l'empreinte carbone.

En cas de fuites d'eau, et de problème sur le réseau d'eau potable, merci de contacter la SAUR (téléphone se trouve sur votre facture).

Etang de la Saulaie

Au cours du printemps, une infiltration d'eau s'est produite au long de la route longeant l'étang à la hauteur du déversoir. Anodine au début, elle a fini par s'accentuer au point de déstabiliser l'accotement et la route qui passe au-dessus.

L'étang n'est pas communal, il appartient au CEA (Commissariat à l'Energie Atomique). Les dispositions ont été prises pour que la remise en état de la chaussée soit à la charge de celui-ci.





Fossés

Avec le temps qui passe, les fossés finissent par se combler et ne jouent plus leurs rôles d'évacuation des eaux de pluie. Des travaux de re-creusement ont été effectués sur le chemin du mirador près des Sévaudières ainsi que sur le chemin du Bois de la Salle.





Ecole

L'ancien grillage du pourtour de l'école côté EST ayant « vécu », il a été remplacé par nos agents techniques communaux à la fin du mois de juillet.



Numérotation



Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, notre commune a fait le choix de mettre en place un plan d'adressage afin de permettre le raccordement de toutes les habitations actuelles et futures.

Nous avons dû vérifier que chaque habitation disposait d'une numérotation et adresse unique.

Le fait de créer ou confirmer des adresses normées permet à d'autres organismes tels que les services d'urgence, de livraison, de localisation.... d'identifier clairement une habitation.

Afin d'être le plus précis possible dans la dénomination de certains hameaux ou lieux-dits, la commune s'est basée sur les plans cadastraux existants.

La distribution des nouvelles plaques a commencé en début d'année, mais a été très ralentie en cette période d'épidémie.

Je tiens à remercier Séverine Tranchant, Alex Chalon et Jean-Marie Gonet pour tout ce travail méticuleux.

Avancement des travaux ...





Depuis que ces photos ont été prises en Octobre 2019, les travaux se sont achevés cet été. La rampe empruntée depuis la rue du 8 Mai permet un accès aux personnes à mobilité réduite, mais aussi aux...poussettes! Bien pratique de ne pas avoir de marches!

La terrasse du bar-restaurant « chez Sissi » a été ainsi mise en valeur et a reçu de nombreux convives durant l'été.









L'accès côté « presbytère » a aussi été réhabilité et le fusain du Japon s'en trouve encore plus valorisé. Rappelons qu'il n'existe que deux exemplaires de cette espèce dans le département.





L'accès à la cave a aussi été protégé pour éviter les chutes accidentelles.

Par ailleurs, une boîte à livres a été installée à droite du portail afin d'encourager le plaisir de la lecture et où chacun peut y déposer ou emprunter des ouvrages. (*Merci de bien en refermer la porte vitrée*).



Bientôt, des bancs vont être installés afin de pouvoir se reposer et s'évader l'esprit...

Un petit parc à vélos sera aussi disponible prochainement.

Aire d'Avon les Roches

L'aménagement du parc en face du stade, (dénommé « aire d'Avon Les Roches » suite au vote des Avonnais lors de la cérémonie des vœux), a continué d'évoluer avec la mise en place de jeux pour enfants et l'installation de gabions pour délimiter le terrain de pétanque...









...De nombreux arbres et arbustes ont été plantés par le syndicat de la Manse....et par nos écoliers qui ont participé à cette « mission » lors d'une sortie scolaire début Mars.



Un petit enclos pour accueillir quelques animaux a été créé, ainsi que plusieurs panneaux explicatifs relatant la gestion, la bio-diversité, l'intérêt de la création de certaines zones, etc...







Il reste à résoudre le problème de l'écoulement de ruisseau traversant l'aire de loisirs.

Celui-ci provenant de Jautrou a un débit insuffisant car une partie de l'eau disparaît sous le lit du ruisseau à hauteur de la « Roctrie ».

Alerté de ce problème, le syndicat de la Manse (principal intervenant de la construction de cette aire), devait intervenir mais ne s'est toujours pas manifesté à ce jour.

Affaire à suivre...

Avec nos associations...



Depuis sa création, notre club n'aura jamais connu une telle situation.

A la suite de notre assemblée générale, nous nous sommes réuni 5 fois pour la belote, et mi-mars le virus de la covid-19 est arrivé et à lui seul, un coup d'arrêt de nos activités. Des projets n'ont pas abouti :

- 1 voyage d'un jour pour la mi-mai
- La fête de l'amitié à Pouzay
- Le pique-nique de Crissay
- Le spectacle à MALRAUX
- Le repas de fin année
- Et aussi nos belotes

Depuis mars, notre club est silencieux et au repos forcé. Que nous réserve l'année à venir ?

Nous espérons que ces circonstances ne soient que temporaires!

Dés que les conditions sanitaires seront plus favorables, notre club aura pour vocation de rebondir, et le moment venu, vous qui êtes adhérent serez tous informés.

Bien amicalement – le Président Hervé.

La Chasse

Les chasseurs contribuent à titre d'exemple à réguler l'équilibre des populations d'animaux. Pour exemple les sangliers qui malgré les prises des chasseurs, endommagent les zones de cultures et de régénérations forestières, et sont impliqués dans de nombreux accidents de la route. Les associations de chasseurs contribuent aussi à la réalisation de projets favorables aux habitats du gibier (talus, mares par exemple).





Section U.N.C d'Avon-les-Roches

L'année 2020, avec la terrible pandémie du covid-19 et les violentes attaques, aura été bien triste et pénible pour tous : le corps médical, le travail, les emplois, les écoles.

Les associations, si actives, ont du renoncer dans l'ensemble à leurs rassemblements et festivités.

L'U.N.C- A.F.N d'Indre er Loire n'a pas tenue son assemblée générale à Abilly ainsi que son congrès annuel départemental prévu à Chinon.

Pour les manifestations du souvenir, des 8 mai et 11 novembre nos drapeaux étaient toutefois présents aux côtés de M. le Maire et le nombre très restreint de personnes autorisées.

La cérémonie du souvenir de la stèle du Ruchard en hommage aux fusillés résistants a pu se faire, mais très brève et sous une pluie battante, sans discours ni vin d'honneur.

Nos portes drapeaux Roger et Christian Ory étaient parmi la trentaine de drapeaux.

M. Pialeport avait prévu de parler du muret élevé à la place de la haie de cyprès devenue trop importante. Ce muret, magnifiquement construit par M. Erwan Espinasse, tailleur de pierre et artiste sculpteur, met en valeur la stèle avec ses vingt mètres de long et quatre-vingts centimètres de haut, son chapeau en pierres sèches et le cordon ornemental de sa guirlande qui s'y déploie.

Tous, nous souhaitons pouvoir reprendre les activités dès que la pandémie le permettra.





Les Amis des Roches Tranchelion

Sauver les Roches...

La collégiale Notre Dame des Roches Tranchelion a survécu à un ensemble castral datant du 15^{ème} siècle, disparu au cours du 17^{ème}. Du château il ne reste plus qu'un fragment de murailles flanquées de deux tours d'angle en ruine.

Servie par un collège de chanoines jusqu'en 1792, la chapelle fut ensuite abandonnée à son sort. Reconnue comme d'une facture exceptionnelle (architecture de la Renaissance précoce) par les érudits du 19^{ème} tels que l'Abbé Bourassé et l'Abbé Chevalier, elle a été classée au titre de monument historique en mai 1914.

Afin de lui assurer sa pérennité, des travaux de consolidation eurent lieu dans les années 20 sous la direction du maçon d'Avon Sarliève, futur maire. Après ces mesures de sauvegarde, elle est restée dans un relatif abandon avant de sortir subitement de l'oubli en 1966 lors de la découverte d'un trésor monétaire. Sa fréquentation n'a cessé dès lors de croître et le monument de se détériorer (vandalisme, graffitis, extraction de pierres, injures du temps et des intempéries)

Aujourd'hui, sa dégradation et sa dangerosité sont soulignées par les pouvoirs publics en dépit de la fermeture de l'accès à la tour d'escalier. L'association a délimité l'espace de visite en signalant les risques liés à la fragilisation de la crypte et de la voûte du transept nord. Des arbustes commençant à coloniser les hauts de murs, des chutes de pierres ont parfois lieu.

Le site étant une propriété privée, notre association est limitée dans son action. C'est pourquoi nous avons alerté et consulté les collectivités locales afin d'étudier des solutions pour pérenniser le site et le rendre à nouveau fréquentable.

En tant qu'élément incontournable du patrimoine local et bien que propriété privée, les Roches Tranchelion appartiennent de cœur à notre communauté et participe à notre identité. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, depuis 1932, la commune s'intitule Avon LES ROCHES.

La collégiale Notre Dame des Roches Tranchelion aura 500 ans en 2027. A ce titre, il serait bon d'assurer à cette vieille Dame des gages de survie et de permettre à ses nombreux admirateurs des visites sécurisées. Pour cela nous avons besoin du soutien de tous (habitants, sociétaires, propriétaire, collectivités...)

Michel Meneau, président de l'association « les Amis des Roches Tranchelion » vous souhaite, à toutes et à tous, une très bonne fin d'année. Prenez bien soin de vous et des autres.



Venez garder la forme tous les mercredis de 20 h à 21 h, une petite séance de plaisir et de convivialité.



Avon Patrimoine



La crise sanitaire que nous connaissons actuellement nous a malheureusement privés de toutes les manifestations programmées en 2020. Afin d'éviter tous risques pour nos membres comme pour nos participants, nous avons préféré annuler, au fil de cette triste pandémie, chacune de nos activités. Restons positifs et espérons que nous pourrons nous retrouver en 2021 pour tous ces moments conviviaux qui nous manquent tant !

• Randonnée du Téléthon

En décembre 2019, à l'occasion de notre randonnée de solidarité au profit du Téléthon, nous avons eu le plaisir d'accueillir une trentaine de marcheurs en compagnie de M. Jean-Louis Aleberteau, coordonnateur du Téléthon pour l'Indre-et-Loire et de M. Pascal Blanchard, notre maire que nous remercions vivement pour leur présence et leur soutien.

Au cours de la matinée, M. Jean-Louis Rabusseau, notre vice-président, a dédicacé son livre « le Patrimoine d'Avon les Roches » et offert une partie de ses ventes à l'AFM TELETHON.

Nous le remercions chaleureusement, ainsi que tous les participants pour leur générosité mais aussi pour leur fidélité à nos randonnées.

La participation de chacun nous a permis de faire un don de 220 € au profit de l'AFM TELETHON.



• Conférence sur les éoliennes Bollée

C'est avec un très grand plaisir que l'Association Avon Patrimoine, à l'invitation de notre vice-président, M. Jean-Louis Rabusseau, a reçu, le 6 décembre 2019, M. Jean-Claude Pestel pour une conférence extrêmement intéressante et très documentée sur la famille Bollée et ses éoliennes. Jean-Louis et Jean-Claude sont très liés sur ce sujet.

Jean-Claude est un spécialiste passionné par ces belles machines qui n'ont plus de secrets pour lui depuis 15 ans. Cet historien de la "Bollée", après en avoir expliqué tous les mécanismes et rouages, a embarqué l'auditoire pour un voyage au pays des éoliennes d'hier mais aussi d'aujourd'hui puisque sur les 69 édifiées en Indre-et-Loire, 29 sont encore présentes actuellement.

C'est devant plus de 40 personnes avec Mme Nadège Arnault, première Vice-présidente du Conseil Départemental, de nombreux Avonnais dont plusieurs élus, Mme Marie-Rose Brotier, correspondante de la Nouvelle République, mais aussi de bien d'autres communes que Jean-Claude nous en a brossé, avec de nombreuses anecdotes, un tableau très écouté et suivi. Baptisé, à juste titre, "sauveur d'éoliennes", il œuvre à la conservation de ce patrimoine, voué à disparaitre, si rien n'est fait rapidement.

Après avoir répondu aux questions posées par l'assistance, la soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié afin de poursuivre la discussion et remercier ceux qui ont pu se libérer pour écouter ses deux passionnés d'éoliennes.





• 37^{èmes} journées du patrimoine

Nous avons accueilli 25 personnes, dans le respect des normes sanitaires, le dimanche 20 septembre 2020. Des visiteurs venus d'Avon et des environs mais aussi de Joué-lès-Tours, de Sainte Maure et même de Paris pour découvrir ou redécouvrir notre belle église et son magnifique porche dont le célèbre graffiti suscite toujours beaucoup de curiosité. Un grand merci à tous nos sympathiques visiteurs mais également à Geneviève, Yvette et Chantal, nos bénévoles pour leur chaleureux accueil.







• Les Amis des Roches Tranchelion ont également accueilli de très nombreuses personnes pour l'occasion. Michel Meneau, Président de l'association, Jeanne-Marie Ingelaere et Marc Mauvy se sont relayés pour partager, avec un public très attentif, l'histoire et la petite histoire de ce magnifique monument qui suscite toujours autant d'interrogations et d'admiration!





• Nos projets pour 2021...

En ce qui concerne nos projets... il est bien difficile de savoir ce que nous pourrons faire ou non, cela dépendra, malheureusement, de l'évolution de la pandémie de la Covid-19 et des contraintes sanitaires. Notre plus grand plaisir serait, comme pour chacun d'entre-vous, de pouvoir retrouver, enfin... une vie normale!

L'association va avoir 25 ans en 2021 et nous serions très heureux de pouvoir fêter cela au cours de notre 25ème randonnée printanière prévue, le 23 mai... On va croiser les doigts!

Une visite de l'éolienne d'Esvres avait été évoquée pour 2020, nous aimerions bien qu'elle puisse avoir lieu en 2021, de même que notre randonnée nocturne. La prochaine randonnée des lavoirs est fixée au 10 octobre et celle du Téléthon au 5 décembre 2021...

Tous ces rendez-vous seront affichés, en temps utiles, sur le blog d'Avon Patrimoine : avonpatrimoine.blogspot.fr

Vous pourrez également y découvrir des reportages photos ainsi que de nombreuses informations utiles. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 02 47 45 49 15 ou par mail : avon.patrimoine@gmail.com

En attendant de pouvoir vous accueillir lors de nos prochaines manifestations, l'équipe d'Avon Patrimoine vous souhaite, à toutes et à tous, une très bonne fin d'année. Prenez bien soin de vous et des autres.



La brocante et le dîner dansant ont été malheureusement annulés en raison des contraintes sanitaires dues à la covid-19. Nous espérons que cette situation ne durera pas trop longtemps et que nos activités reprendront en 2021.



Prochaines Manifestations

Brocante du Jumelage

Le 18 Juillet 2021 au stade, buvette et restauration sur place

Diner dansant

Le 13 Novembre 2021 à la salle des fêtes, avec l'orchestre Musique sur Mesures Jean-Baptiste Dupont et le Traiteur M. Thierry Garanne.

Si les conditions le permettent les Vaillantines de Belgique seront parmi nous le 12 Juillet au 19 Juillet 2021.



Un week-end à la Bourboule : vous avez envie de skier, vous balader, visiter, vous reposer, faire des pauses, jouer au bowling, faire du patin à glaces, et même une « trempette » dans la source chaude.....pas de problème et il y a encore plein d'autres choses à faire.

Et si ça ce n'est pas un week-end bien rempli.

Vous êtes tous les bienvenus, nous sommes accueillis à l'hôtel « Le Genève », où nous mangeons des produits locaux.













Le club de pétanque a juste eu le temps d'organiser son loto le 7 mars 2020, avant le confinement du 16 mars dernier.

Une fréquentation en baisse, nous allons devoir réagir et rebondir.

Les rencontres de boules amicales du vendredi après-midi ont été suspendues au sein du club, les quelques personnes qui se sont adonnées à leur plaisir, l'ont fait à leurs initiatives et sous leurs responsabilités.

Les concours de boules rondes et carrées ont dû être suspendus, ainsi que le repas d'octobre et le loto de décembre.

Nous espérons vous retrouver en 2021, tous en forme et surtout en laissant la COVID-19 derrière nous.

Les Amis des Ecoles Avon-Crouzilles

En ce qui concerne l'APE "les amis des écoles", le nouveau bureau se présente ainsi :

- Président : Nicolas Ferdoël

- Vice-Présidents : Élodie Champigny et Jean François Champigny

- Trésorière : Suzana Serra

- Vice-Trésorier : Thomas Fougeret- Secrétaire : Étienne Sauvage

Nous tenons à remercier Élodie Szymanski (ancienne trésorière), Mireille Ory (ancienne secrétaire), Élodie Champigny (ancienne présidente) et Magalie Dumont (membre) pour leur investissement pendant de nombreuses années et qui ont désormais passé le relais.

Les manifestations 2019/2020 ont été assez prolifiques avec les 2 VVR en association avec l'APE de Panzoult/Cravant, une belle vente de brioches à l'automne 2019 et une fête de Noël très réussie grâce à la participation des familles pour la vente de tickets de tombola et la restauration.









C'est malheureusement tout pour cette année scolaire marquée par l'arrêt de toute activité lié au contexte sanitaire.

En ce début d'année scolaire 2020/2021, nous avons participé au financement d'activités artistiques dans les 2 écoles.

Nous devons nous aussi nous adapter pour trouver de nouvelles manifestations avec l'annulation de la fête de Noël et de festi-bière en Mars.

Nous avons lancé une vente de sapins de Noël en plus de notre traditionnelle vente de brioches.



Aucun nouveau parent nous a rejoint cette année pour compléter l'équipe, c'est un peu regrettable au vu de l'apport de l'association pour les 2 écoles, espérons qu'il en sera autrement l'année prochaine.

L'essentiel des réunions du conseil municipal

Conseil municipal du 13 décembre 2019

Correspondances.

- Demande d'une coiffeuse-esthéticienne pour installer un commerce ambulant dans un camping-car aménagé tous les jeudis sur la place de la mairie. Le conseil municipal est favorable, l'emplacement le 1^{er} mois serait gratuit, puis une somme serait demandée les mois suivants pour couvrir les frais d'électricité.
- Participation à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- <u>Article 1</u>: la mairie d'Avon les Roches charge le centre de gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2021 auprès d'une entreprise assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.
- <u>Article 2</u>: la mairie d'Avon les Roches précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants: personnel affilié à la CNRACL: décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.
- <u>Article 3</u>: la mairie d'Avon les Roches s'engage à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance.

- Mise en place du RIFSEEP.

Le Maire informe le Conseil que le nouveau **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel** (**R.I.F.S.E.E.P.**) mis en place pour la fonction publique de l'Etat, est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSEE) ;
- d'un Complément Indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Les objectifs fixés sont les suivants :

- Prendre en compte la place de chaque poste dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes,
- Garantir à chaque agent le maintien des montants alloués antérieurement. Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :
 - D'instaurer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus.
 - D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus.

Les délibérations en date des 6 novembre 2009, 1^{er} octobre 2010 et 7 septembre 2012 sont abrogées.

• Signalétique des numéros d'habitation et rues.

Le Maire propose de fournir une plaque de numérotation à toutes les habitations, le devis de La Signalétique Vendômoise d'un montant de 3 513,85 € est présenté au Conseil.

Des panneaux de rue et lieudits seront aussi commandés. Un courrier, un certificat et une plaque seront transmis à chaque propriétaire qui aura un mois pour fixer sa plaque. Après discussion, l'ensemble du Conseil donne un avis favorable à ces démarches.

• Echange du broyeur du tracteur.

Le Maire explique que le broyeur acquis récemment n'est pas adapté pour le siège du tracteur communal et occasionne des gênes aux agents techniques. Des entreprises proposent de faire une reprise et de fournir un autre broyeur ; voici les devis HT mentionnant le reste à payer :

Groupe SAVAS 7 500 € (marque ROUSSEAU)
MECA JCA 5 048 € (marque LAGARDE)

DOUSSET Matelin 7 900 € (marque ROUSSEAU avec feux à led et racleur sur rouleau) Après délibération, il est décidé de retenir le devis de l'entreprise DOUSSET Matelin, ce broyeur étant de très bonne qualité et bien adapté pour le tracteur communal.

• Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020.

L'article L. 1612-1 du CGCT dispose que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

La délibération doit mentionner :

Le montant des crédits ouverts au budget 2019, hors remboursement de la dette, restes à réaliser et report de résultats : 292 000 €.

La valeur du quart de ces crédits ouverts, soit 73 000 €

Le montant réel des crédits engagés et leur affectation :

Soit 15 571,20 € pour l'aire de jeux située face au stade, opération n° 105, chapitre 21, article 2128.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'engagement de crédit d'investissement avant le vote du budget primitif 2020, et autorise le Maire à signer les pièces afférents au dossier.

• Aire de loisirs : choix définitif des noms à proposer au vote participatif.

Après discussion, les membres présents choisissent les 4 dénominations soumises au vote auprès de la population : Espace Auguste Bollé, Espace Jules Egal, Espace des ruisseaux, aire de loisirs Avonnaise.

Conseil municipal du 7 Février 2020

Correspondances.

- La population légale d'Avon les Roches au 1^{er} janvier 2017 est de 551 habitants.
- La commune d'Avon les Roches a perçu 1 500 € pour le « plan bibliothèque » de l'école.
- La course cycliste « La Roue Tourangelle » passera à Avon les Roches le 5 avril 2020.

• Vente de bois du Chemin Rural n° 68.

Le Maire explique qu'il est nécessaire de défricher et couper des arbres sur le chemin rural n° 68, situé au lieudit « Bois de Devant ». Il propose de vendre environ 7 stères (sur pied) au prix de 12 € le stère. L'ensemble du Conseil municipal donne un avis favorable.

• Dénomination de l'aire de loisirs de la rue de la Poste.

Suite au vote participatif des Avonnais, le Maire procède à l'ouverture de l'urne et au comptage des bulletins dont le résultat est le suivant :

Espace Auguste Bollé: 9 voix
Espace Jules Egal: 4 voix
Espace des Ruisseaux: 4 voix
Aire de loisirs Avonnaise: 10 voix

Après discussion, la dénomination « Aire de loisirs Avonnaise » est retenue.

• Subventions municipales 2020.

Le Conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2020 :

- Anciens combattants	50€	- Comité de Jumelage	50 €	
- Club Bonne Entente	50 €	- Syndicat de Chasse	50 €	
- Avon Patrimoine	50 €	- Pétanque Club Avonais	50 €	
- Les Amis des Ecoles	50 €	- Pirouette Club	50 €	
- Parlons de demain	50 €	- Amicale des Sapeurs Pom	piers	50€
- Les Amis des Roches Tranchelion 50 €		- ASSAD		50€
- ADMR	50 €	- CFA et MFR	25 €/él	ève

⁻ Réserve à définir 1 000 €

Conseil municipal du 6 mars 2020

* Demande de subvention du collège André Duchesne.

Le collège de l'Ile Bouchard organise en 2020 deux voyages scolaires : la classe de neige à Vaujany du 21 au 28 mars 2020, et le séjour à Paris du 25 au 27 mars 2020. Une demande de participation financière est présentée à chaque commune dont les enfants participent. Après discussion, le conseil accepte de verser une aide de 15 € par Avonnais soit un total de 105 € (7 élèves).

* Comptes administratif et de gestion 2019 – Affectation des résultats.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 qui est en concordance avec le compte de gestion du Trésorier :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Excédent d'exercice 2019	4 254.43 €
- Excédent reporté de l'année antérieure	588 469.97 €
- Part affectée à l'investissement 2019	82 632.11 €
- Excédent cumulé au 31/12/2019	510 092.29 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
- Déficit d'exercice 2019	109 105.63 €
- Déficit reporté de l'année antérieure	82 632.11 €
- Déficit cumulé au 31/12/2019	191 737.74 €

Ces résultats seront affectés au budget primitif de l'exercice 2020 :

- Compte 001	Solde d'investissement reporté	191 737.74 €
- Compte 002	Résultat de fonctionnement reporté	318 354.55 €
- Compte 1068	Affectation	191 737 74 €

Après délibération, les comptes administratif et de gestion, et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité des membres exprimés.

* Vote du budget 2020.

Le Maire propose le budget primitif de l'exercice 2020, celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :

- Section de Fonctionnement 768 946.05 €
- Section d'Investissement 418 037.74 €

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité le budget 2020 de la commune.

* Assainissement : Comptes administratif et de gestion 2019 – Affectation des résultats.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 de l'assainissement qui est en concordance avec le compte de gestion du Trésorier :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Excédent d'exercice 2019	20 019.27 €
- Déficit reporté de l'année antérieure	678.73 €
- Déficit cumulé au 31/12/2019	19 340.54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit d'exercice 2019
Déficit reporté de l'année antérieure
Déficit cumulé au 31/12/2019
2 716.71 €
8 496.37 €
11 213.08 €

Ces résultats seront affectés au budget primitif de l'exercice 2020 :

Compte 001 Solde d'investissement reporté
 Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté
 Compte 1068 Affectation du résultat
 11 213.08 €
 8 127.46 €
 11 213.08 €

Après délibération, les comptes administratif et de gestion, et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité des membres exprimés.

* Assainissement : vote du budget 2020.

Monsieur le Maire propose le budget primitif de l'exercice 2020, celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :

Section de Fonctionnement
 Section d'Investissement
 57 703.72 €
 48 551.08 €

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité le budget Assainissement 2020 de la commune.

Conseil municipal du 5 juin 2020

* Composition des Commissions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votes, désigne les conseillers municipaux suivants pour siéger dans les diverses commissions municipales :

- <u>Fêtes et cérémonies</u>: BLANCHARD Pascal, FONTAINE Véronique, GIRARD Sandrine, RICHARDOT Philippe, PONLEVOY Raphaëlle, DESBOURDES Amandine, DELEPINE David, CHARMETEAU Céline.
- <u>Communication et associations</u>: BLANCHARD Pascal, RICHARDOT Philippe, GIRARD Sandrine, DESBOURDES Amandine, CHARMETEAU Céline.

- <u>Espaces publics cimetière :</u> BLANCHARD Pascal, DELEPINE David, RICHARDOT Philippe, LEMOUX Bertrand, GERMANEAU Nicolas.
- <u>Bâtiments</u>: BLANCHARD Pascal, DELEPINE David, NARBONNE Jérôme, BONVIN Benjamin, PONLEVOY Raphaëlle, BODIN Bruno.
- <u>Voirie chemins bois</u>: BLANCHARD Pascal, ORY Christian, BODIN Bruno, BUCHERON Thierry, LEMOUX Bertrand, DELEPINE David, NARBONNE Jérôme.
- <u>Matériel équipement</u>: BLANCHARD Pascal, BUCHERON Thierry, ORY Christian, GERMANEAU Nicolas, DELEPINE David.
- <u>Assainissement Station d'épuration</u>: BLANCHARD Pascal, NARBONNE Jérôme, BONVIN Benjamin, BUCHERON Thierry.
- <u>Finances</u>: BLANCHARD Pascal, LEMOUX Bertrand, GIRARD Sandrine, DELEPINE David.
- <u>Appel d'offres</u>: BLANCHARD Pascal, BONVIN Benjamin, NARBONNE Jérôme, DELEPINE David (titulaires).

Le Maire, Pascal BLANCHARD, est Président de droit dans chaque commission municipale.

* Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votes, désigne les conseillers municipaux suivants pour siéger dans les syndicats intercommunaux :

- <u>R.P.I. Avon Crouzilles</u>: BLANCHARD Pascal, GIRARD Sandrine, CHARMETEAU Céline (titulaires) PONLEVOY Raphaëlle, DESBOURDES Amandine, FONTAINE Véronique (suppléantes)
- <u>SIAEP</u>: BODIN Bruno, GERMANEAU Nicolas, RICHARDOT Philippe (titulaires) BONVIN Benjamin (suppléant)
- <u>Syndicat de la Manse</u>: GERMANEAU Nicolas (titulaire) BUCHERON Thierry (suppléant)
- SIEIL: BONVIN Benjamin (titulaire), DELEPINE David (suppléant)
- SATESE 37 : BUCHERON Thierry (titulaire), BLANCHARD Pascal (suppléant)
- Cavités 37 : DELEPINE David (titulaire), BODIN Bruno (suppléant)
- P.N.R.: LEMOUX Bertrand (titulaire), BUCHERON Thierry (suppléant)
- CNAS: GERMANEAU Nicolas
- Correspondant Défense : NARBONNE Jérôme
- RGPD: GERMANEAU Nicolas

* Délégations au Maire.

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des votes, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes :
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

* Indemnités de fonction aux adjoints au Maire.

Vu les arrêtés municipaux du 1^{er} juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des votes et avec effet au 1^{er} juin 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire au taux maximal de 10,7 % de indice 1027.

1 ^{er} Adjoint	DELEPINE David	10,7 %
2 ^e Adjointe	GIRARD Sandrine	10,7 %
3 ^e Adjoint	BUCHERON Thierry	10,7 %
4 ^e Adjoint	RICHARDOT Philippe	10,7 %

* Vote des taux d'imposition 2020.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit

• Foncier bâti = 11,60 %

• Foncier non bâti = 41,94 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Pour 2020, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1,20 %.

* Indemnité de sujétions exceptionnelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à vote à main levée (9 Pour, 2 Contre, 4 Abstentions) d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous. Cette prime dont le montant plafond est de 1 000 euros sera attribuée aux agents ayant été sujets à un surcroît d'activité, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020. Elle sera versée en une seule fois au mois de juin 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et contributions sociales. Le Maire est autorisé à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

* Admissions en non-valeur.

Le Maire informe les membres présents que la gérante du Bar des Lavoirs a été contrainte de fermer presque 3 mois suite aux mesures du confinement imposées par l'Etat pour vaincre la pandémie covid-19. La réouverture au 2 juin est soumise à de nombreuses contraintes sanitaires ne permettant pas d'accueillir toute la clientèle. Le loyer communal s'élevant à 350 € par mois est composé de 100 € pour le commerce et 250 € pour l'habitation.

Le Maire propose d'annuler une partie de ces loyers pour aider ce commerce à se relancer. Après discussion, le Conseil municipal décide d'annuler 6 mois de loyer commercial à titre de solidarité, soit une somme de 600 €.

* Plan communal de chasse 2020/2021.

Le président du syndicat de chasse d'Avon les Roches demande l'autorisation d'avoir 10 invités à chaque journée de chasse dans le Ruchard. Après délibération et vote à main levée (14 Pour, 1 abstention), il est décidé d'accepter la présence de 7 invités par dimanche pour la période du 01/10/2020 au 28/02/2021. Les questions de choix et de paiement des invités seront gérées par le syndicat de chasse, sachant qu'un même invité ne pourra participer que 3 fois maximum par saison. La liste des invités devra être fournie au Maire 8 jours avant chaque dimanche de chasse.

* Ouestions diverses.

- La cérémonie de la fête des Mères du 7 juin est annulée pour cause de covid-19. Un bouquet de fleurs sera porté à chaque nouvelle maman (3).
- Les festivités du 14 juillet sont annulées pour cause de covid-19.
- Mme Tenkki Martine, adjoint technique, a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} avril 2020. Des devis seront demandés à des entreprises de nettoyage pour comparer les coûts avec l'embauche d'un nouvel agent.
- Les permanences du Maire auront lieu uniquement sur rendez-vous.
- Un constat d'huissier et une rencontre avec le directeur du CEA ont eu lieu récemment suite à l'affaissement de voirie à l'Etang de la Saulaie.

Conseil municipal du 3 juillet 2020

* Listes électorale : commission de contrôle.

Dans chaque commune, la commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale. Elle est composée d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet, et d'un délégué désigné par le Président du tribunal judiciaire. Pour la commune d'Avon les Roches et par ordre du tableau, Céline CHARMETEAU est donc désignée mais pas retenue, étant absente pour accepter ou non cette proposition. Ensuite, Jérôme NARBONNE est désigné mais refuse de siéger dans cette commission. Finalement, Nicolas GERMANEAU est désigné et accepte ce poste.

* Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Lors de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2020, les membres titulaires de la CAO ont été désignés à l'unanimité des votes, et le résultat obtenu était le suivant : BLANCHARD Pascal (Maire), BONVIN Benjamin, DELEPINE David, NARBONNE Jérôme. Il faut néanmoins désigner 3 membres suppléants pour compléter cette délibération. A l'unanimité des votes, Amandine DESBOURDES, Bertrand LEMOUX et Sandrine GIRARD sont élus membres suppléants à la CAO.

* Délégués au SMICTOM du Chinonais.

Chaque commune membre doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au SMICTOM du Chinonais. Après un vote à l'unanimité, David DELEPINE est élu membre titulaire, et Sandrine GIRARD membre suppléante.

* Syndicat de la Manse Etendu (SME).

La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) adhère au Syndicat de la Manse Etendu (SME) au titre de la compétence GEMAPI.

Nicolas GERMANEAU est désigné pour se présenter comme délégué titulaire du SME lors de la prochaine réunion de la CCTVV. Cette délibération annule et remplace celle votée le 5 juin 2020.

* Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP).

Lors de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2020, les membres pour siéger au SIAEP ont été désignés à l'unanimité des votes, et le résultat obtenu était le suivant : BODIN Bruno – GERMANEAU Nicolas – RICHARDOT Philippe (titulaires), BONVIN Benjamin (suppléant). Par courrier reçu du SIAEP, le Président a informé chaque commune que le Maire est d'office délégué titulaire. Il convient donc d'annuler la délibération précédente et la remplacer par celle-ci. Après un vote à l'unanimité, Pascal BLANCHARD (Maire), Bruno BODIN et Philippe RICHARDOT sont élus titulaires, et Nicolas GERMANEAU suppléant.

* Recensement 2021: désignation d'un coordonnateur.

La collectivité est chargée d'organiser en 2021 les opérations du recensement de la population ; et qu'à ce titre, il convient de désigner un coordonnateur chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes. S'il est agent communal, il bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire ou d'une rémunération en heures supplémentaires pour le temps passé à cette fonction (dans la limite fixée par l'INSEE).

Le Maire propose de désigner Alex CHALON, secrétaire de mairie d'Avon les Roches, au poste de coordonnateur. Après discussion, le Conseil valide cette nomination.

* Entretien intérieur des bâtiments publics.

Suite au départ en retraite de l'agent d'entretien, le Maire présente un comparatif du coût de nettoyage pour l'ensemble des bâtiments communaux (mairie, salle polyvalente, salle associative, we public, cage d'escalier de la mairie).

- Azur Net : 658,57 € par mois (sans le parquet)
- Optima : 456,63 € par mois (sans le parquet)
- Agent communal : 504,62 € (avec parquet)

Après en avoir délibéré, il est décidé de retenir l'entreprise Optima pour une période d'un an, le nettoyage sera réalisé les mardi ou mercredi.

* Convention avec l'AFB.

L'Association Football Bouchardais (AFB) sollicite la municipalité pour disposer du stade municipal, des vestiaires et buvette, à partir de Septembre prochain, pour des rencontres d'équipes U7 et U9 (de 5 ans à 8 ans) les samedi (1 fois par mois en moyenne). Cela pose un problème d'espace car le Pétanque Club Avonais et le Comité de Jumelage stockent leur matériel dans ces vestiaires. Le Maire prendra contact avec ces 2 associations pour trouver une solution. Après discussion, le Conseil municipal donne avis favorable à l'AFB pour une seule saison sportive sous réserve qu'une convention soit signée, que l'association fournisse une attestation d'assurance et qu'elle nettoie les installations sportives à chaque utilisation.

* Frais de fonctionnement du salon de coiffure ambulant.

Le Beauty Truck stationne chaque jeudi devant la salle polyvalente et une rallonge électrique est raccordée au bâtiment communal. Depuis le début de l'année, le coût de la consommation d'énergie est de 1€ chaque jeudi. Le Maire propose donc la gratuité de l'emplacement pour la coiffeuse-esthéticienne itinérante. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

* Participation communale pour les ainés Avonnais.

Devant le nombre grandissant d'Avonnais âgés de 65 ans et +, et le coût financier du banquet annuel, la commission municipale propose de passer l'âge pour la gratuité du repas à 70 ans au lieu de 65 ans. Après discussion, le Conseil accepte à la majorité (11 Pour, 1 Contre, 2 Abstentions) cette proposition.

Par ailleurs, les contraintes du protocole sanitaire lié au covid-19 ne permettent pas d'organiser le banquet cette année ; il est donc décidé de l'annuler.

Les colis de Noël sont maintenus pour les 75 ans et +.

* Salon du livre Avonnais 2021.

Comme chaque année, la société Arroka représentée par M. LABAYLE Eric, organise le salon « Avon-les-Livres » le 1^{er} dimanche d'octobre à la salle polyvalente. Pour l'édition 2021, M. LABAYLE demande si la municipalité est toujours favorable à la mise à disposition gratuite de la salle et si elle peut offrir le vin d'honneur. Le conseil municipal donne son accord.

Conseil municipal du 11 septembre 2020

* Gestion du réseau d'éclairage public.

Le Conseil décide l'extinction de l'éclairage public de 23h à 6h30 dans toute la commune, sauf pour la Place de la mairie. Celle-ci sera éclairée jusqu'à 1h le lendemain des vendredi et samedi soirs.

* SMICTOM du Chinonais.

La CCTVV a établi une convention avec le SMICTOM du Chinonais permettant à chaque commune de percevoir une aide financière de 100 € par point de regroupement et un versement de 1€ par habitant. De plus, la CCTVV versera une aide de 50 € par emplacement dans la limite de 750 € par commune.

Le Maire demande donc l'autorisation de signer ces conventions : accord unanime du Conseil municipal.

* Illuminations de Noël.

Le Maire présente les devis des entreprises Pyrofêtes et Lumifêtes pour la fourniture d'illuminations de Noël.

- Pyrofêtes : achat de fournitures 2 555 € TTC + location matériel 5 393 €/an pendant 3 ans.
- Lumifêtes : achat matériel et fournitures 8 999,46 € TTC.

Après discussion, le devis de Lumifêtes est retenu par l'ensemble du Conseil. Un virement de crédit de 9 000 € sera effectué au compte 2158 pour réaliser le paiement.

* Renouvellement de l'assurance statutaire.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué courant Juillet les résultats de la consultation organisée au 1^{er} semestre 2020 et propose d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire pour les années 2021-2024 aux conditions suivantes :

- Compagnie d'assurance retenue : CNP Assurances – courtier gestionnaire : Sofaxis – régime du contrat par capitalisation – durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois – Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : taux de 6,30 % pour tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt de maladie ordinaire – assiette de cotisation : traitement indiciaire brut – frais d'adhésion au contrat groupe proposé par le CDG.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions en résultant, et tout acte y afférent.

* Création d'un poste d'agent recenseur.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la collectivité est chargée d'organiser en 2021 les opérations du recensement de la population, et qu'à ce titre il convient de créer un emploi d'agent recenseur et de fixer sa rémunération.

Il propose de créer un emploi d'agent recenseur non titulaire à raison d'une durée hebdomadaire de 35/35^e, pour la période comprise entre le 01/01/2021 et le 28/02/2021. La rémunération de l'agent recenseur sera basée sur l'indice brut 350. La collectivité indemnisera l'agent recenseur pour les frais de transport et de repas lors des jours de formation.

* Demande de mise à disposition du stade et des vestiaires.

L'association « Les galoches rabelaisiennes » en cours de création, souhaite utiliser le stade municipal chaque mardi vers 18h45, et stocker son matériel dans un vestiaire.

Le Maire rappelle que l'AFB utilise déjà cette structure certains samedis, que le Comité de jumelage utilise le vestiaire arbitre, et que le Pétanque club avonais a dû déménager son matériel dans la chaufferie de la Mairie.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord sous réserve qu'une convention soit signée et que l'association nettoie le local à chaque utilisation.

Conseil municipal du 16 octobre 2020

• Communauté de communes du Bouchardais : délégués à la CLECT.

Le conseil nomme Pascal BLANCHARD, délégué titulaire, et Sandrine Girard, déléguée suppléante, pour représenter la commune dans la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCTVV.

• Règlement et tarifs du cimetière.

Le Conseil valide le règlement du cimetière proposé par la commission municipale, et qui prendra effet au 1^{er} janvier 2021. Une mise à jour des tarifs a été effectuée :

- Concession 15 ans	120 €	- concession 30 ans	240 €
- Case columbarium 15 ans	200 €	- case columbarium 30 ans	400 €
- cavurne 15 ans	100 €	- cavurne 30 ans	200 €
- Jardin du souvenir : gratuit	(sauf gravures)	- caveau provisoire	gratuit

• Achat d'un tracteur.

Plusieurs devis sont présentés pour l'achat d'un tracteur neuf et la reprise de l'ancien tracteur communal CLAAS. Après discussion, et rapport de la commission municipale, il est décidé d'accepter la proposition commerciale de l'entreprise OUVRARD Touraine pour l'achat d'un tracteur et d'un chargeur New Holland d'une valeur de 69 200 € HT, et la reprise du tracteur CLASS pour 20 000 € HT.

Un petit canon ...?

Eric Labayle nous livre quelques mots concernant le canon de « réjouissances » que la commune a retrouvé il y a quelques temps et qu'elle souhaite restaurer et mettre en valeur sur la place de la mairie.





« En dépit des apparences, le canon que possède la municipalité d'Avon-les-Roches n'a rien de militaire. Il s'agit d'un canon dit "de réjouissances".

Employés de la Renaissance au début du XXe siècle, les canons de réjouissances servent uniquement à faire du bruit... Chargés de poudre noire, ils sont employés pour inaugurer des fêtes ou des manifestations (d'où le terme de "réjouissances"), pour annoncer l'arrivée d'une personnalité en visite officielle, pour prévenir en cas de danger (avant une séance de tir militaire sur le camp du Ruchard par exemple) ou dans le cadre d'un cérémonial (ouverture du ban)... On le voit, les usages sont variés.

Même s'ils n'expédient pas de projectiles, ces canons se comportent comme des vrais : lors de la mise à feu, l'explosion de la poudre provoque un recul sec de la pièce. Des usagers mal informés en ont parfois fait les frais et les accidents étaient fréquents.

Au début du XXe siècle, un canon tel que celui d'Avon coûtait entre 500 et 1000 francs, soit plusieurs milliers d'euros. C'était donc un ustensile cher et précieux, dont les communes prenaient le plus grand soin. Un autre exemplaire est visible à Cravant-les-Coteaux, où il décore le monument aux morts. Un bien pacifique ornement pour rendre hommage aux morts de la Grande Guerre.. ». (*Eric Labayle*)

Nous n'avons pas à ce jour la date exacte de l'acquisition de ce canon par la commune mais Maxime Baudouin se rappelle l'avoir vu fonctionner dans les années trente. Il était utilisé chaque 13 juillet à la tombée de la nuit dans l'emplacement actuel du nouveau cimetière, anciennement un champ appartenant à la famille Rolland.

Le cantonnier M. Courault, (parent de l'ancien garde-champêtre Gaston Courault), était chargé de la mise en œuvre du canon. A plusieurs reprises, de la poudre noire et du papier journal compressé dans le fût, puis mis à feu, provoquaient des explosions ..., de joie surtout, chez tous les gamins du village qui n'auraient manqué pour rien au monde cette fête annonçant le 14 juillet.

Désormais, la gazette paraîtra une fois par an en décembre, mais bientôt ... suivez toute l'actualité d'Avon les Roches sur votre téléphone portable.



PanneauPocket qu'est-ce que c'est?

PanneauPocket est un panneau d'information dans sa poche. C'est une application mobile simple et efficace qui permet aux Mairies d'informer et d'alerter leurs citoyens en temps réel sur leurs smartphones. L'objectif est d'avoir à portée de main, partout et tout le temps, toutes les informations de la Mairie.

PanneauPocket, à quoi ca sert?

Chaque nouvelle publication de la Mairie est notifiée sur le téléphone pour prévenir les habitants. Ils consultent alors deux types de communication disponibles sous forme de panneau : les messages ou les alertes.

Les messages relaient les informations du quotidien : vie pratique, manifestations dans la commune, travaux, repas, loto, fermeture de la mairie, message concernant les objets trouvés... c'est très diversifié!

Les alertes concernent des événements exceptionnels, avec un caractère d'urgence et/ou de risques, tels que les alertes météo des préfectures, les accidents, les coupures EDF/eau, etc. ...



Disponible dès Janvier 2021.

DÉPISTAGE DESCANCERS Centre de coordination Centre-Val de Loire

INFORMATION DEPISTAGE DES CANCERS

76 % DES FRANÇAIS DECLARENT QU'ILS FERONT PLUS ATTENTION

A LEUR SANTE SUITE A LA CRISE DU COVID-19

Participer aux dépistages des cancers est un moyen pour prendre soin de soi. Lorsqu'un cancer est diagnostiqué précocement les chances de guérison sont meilleures.

Les examens de dépistage peuvent être réalisés par les professionnels de santé habituels dans le respect des gestes barrières.

HOMME Test de recherche de sang dans les selles tous les 2 ans Mammographie tous les 2 ans Test de dépistage pour le cancer du col de l'utérus tous les 3 ou 5 ans

Parlez-en à votre médecin!
Plus d'infos sur www.e-cancer.fr

PARTICIPATION AUX DEPISTAGES DES CANCERS / 2018-2019

(Nbre de personnes dépistées / nbre de personnes invitées)

	CANTON DE SAINTE-MAURE-
	DE-TOURAINE
CANCER COLORECTAL	33%
CANCER DU SEIN	56%

NOUS NE SOMMES PAS IMPUISSANTS FACE AUX CANCERS.

CRCDC - Antenne 37 CHRU de Tours

2, Boulevard Tonnellé

37044 TOURS Cedex 9

Sein : 02.47.47.98.91 | Colon :

02.47.47.98.92

Col de l'utérus : 02.47.47.98.94



Rejoignez nos associations

AVON PATRIMOINE

Présidente : Mme BASTARD Josiane - 5 La Loutière - 37220 Avon les Roches

Tél: 02 47 45 49 15 <u>avon.patrimoine@gmail.com</u> avonpatrimoine.blogspot.com

LES AMIS DES ÉCOLES AVON-CROUZILLES

Président: M. FERDOEL Nicolas – 8 Rue de la Tuilerie – 37220 Crouzilles

Tél: 06 60 90 13 51

CLUB DE LA BONNE ENTENTE

Président : M. ONDET Hervé – 8 Rue de Brugelette - 37220 Avon les Roches

Tél: 02 47 95 21 52

COMITÉ DE JUMELAGE AVON-BRUGELETTE

Présidente: Mme DUMONT Marguerite - 9 Rue de Brugelette

37220 Avon les Roches - Tel : 02 47 58 58 20 m.et.c.dumont@orange.fr

SECTION A.F.N. – U.N.C.

Président: M. BAUDOUIN Camille - La Fontaine Sainte-Marie - 37220 Avon les Roches

PÉTANQUE CLUB AVONAIS

Présidente : Mme GIRARD Sandrine – 6 Rue de Brugelette - 37220 Avon les Roches

Tél: 06 79 64 93 90 <u>sandrine.patrick009@gmail.com</u>

PARLONS DE DEMAIN

Président : M. MAUVY Marc – 7 Rue du 8 Mai - La Chevrie - 37220 Avon les Roches

Contact: rencontres@parlonsdedemain.com http://parlonsdedemain.com

PIROUETTE CLUB

Responsable: Mme GONET Rose – 31 Rue de Feunet - 37220 Avon les Roches

Tél: 02 47 58 58 46 ou 02 47 95 21 74

LES AMIS DES ROCHES TRANCHELION

Président: M. MENEAU Michel – La Guitière – 37220 Avon les Roches

SYNDICAT DE CHASSE

Président: M. ANAYA Richard - 6 La Pouge - 37220 Avon les Roches

Tél: 06 32 72 06 95



Bon à savoir

Horaires de notre mairie et de l'agence postale communale :

Lundi 9h - 12h

Mardi 9h - 12h

Mercredi 9h - 12h

Jeudi 9h - 12h

Vendredi 9h - 12h

02.47.58.54.07 / avon.mairie@wanadoo.fr / Fax 02.47.95.24.87



Tous les jours du lundi au vendredi sur rendez-vous.

<u>Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Avon-Crouzilles</u>:

Horaires des cours à Avon : 9h-12h30 et 14h -16h30 Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Horaires des cours à Crouzilles : 8h45-12h15 et 13h45-16h15 Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Numéros des écoles : Avon 02.47.58.63.62

Crouzilles 02.47.58.61.83



La garderie périscolaire intercommunale est située à Avon les Roches. Elle est à disposition les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30.

Tarifs de la garderie : $2 \in /1$ heure $1 \in /$ demi-heure

(Forfait règlement : tarif dégressif par foyer – voir modalités auprès du syndicat scolaire)

Pour les inscriptions à l'école, il faut se munir du carnet de santé de l'enfant, du livret de famille, ainsi que d'un justificatif de domicile.

La cantine scolaire : confection des repas par la société Restoria, le prix des repas est établi à 3,40 €.

Pour les tout-petits, voici :

Assistante maternelle sur la commune : Actuellement plus d'assistante sur la commune.

La halte garderie intercommunale : à L'Ile Bouchard 02.47.58.69.22 – coccinelle 29@wanadoo.fr

IDIÉCHIETTIEIRIIE IET OIRIDUIRIES MIÉNAGIÈIRIES

Déchetterie de l'Île Bouchard:

Lundi 13h00-18h00,

Mercredi, vendredi et samedi : 8h00-12h00 / 13h00-18h00

<u>Les ordures ménagères</u>: le jour de collecte est fixé au vendredi. En revanche, les jours fériés, aucun ramassage n'a lieu, donc dans ce cas-là la collecte a lieu le samedi.

ACCES AUX DÉCHETTERIES:

En tant que redevables sur l'une des 40 communes de la CCTVV et grâce à votre carte de déchetterie, vous avez accès aux 4 déchetteries présentes sur le territoire : Richelieu, L'Ile Bouchard, Noyant-de-Touraine ou Ports-sur-Vienne. Si vous n'avez pas de carte, vous pouvez l'obtenir en faisant la demande auprès de l'agent de la déchetterie avec un justificatif de domicile ou en envoyant votre demande, accompagnée de votre justificatif de domicile, au SMICTOM du Chinonais par courrier postal :

24, Place Jeanne d'Arc BP203 37502 CHINON CEDEX ou par mail à animation@smictom.com.



<u>Pour rappel</u>: les employés municipaux ne sont pas des agents de la déchetterie, merci d'emmener vos déchets à l'ILE BOUCHARD à la déchetterie (pour exemple : des bocaux retrouvés sur le chemin de la Plaisse, une friteuse au Soulier et un four au stade).

Mieux Chez Moi

A compter du 1^{er} septembre 2018 et pendant trois ans, les propriétaires occupants peuvent profiter d'aides techniques et financières pour réaliser des travaux de rénovation thermique, d'adaptation du logement due au vieillissement ou à un handicap et contre la vétusté globale d'un logement. Atout majeur du dispositif, les bénéficiaires n'ont pas à régler le montant total des travaux. Ils ne déboursent que le reste à charge, c'est-à-dire le montant des travaux TTC déduit des subventions. C'est un « outil » supplémentaire important et innovant que seule la Communauté de Communes propose à l'échelle du département.

Soliha a été mandaté pour assurer l'animation du dispositif « Mieux Chez Moi ».

Pour davantage de renseignements, n'hésitez pas, contactez le Point Info Habitat au **07 55 59 31 65** ou par mail au <u>pointinfohabitat@cc-tvv.fr</u>.

ILIES SIEIRVIICIES A IDOMIICIILIE 71/71

- 1'ASSAD DU BOUCHARDAIS :
 - 1, Rue des Mésanges 37220 L'Ile Bouchard 02.47.95.25.28 <u>assad-ib@orange.fr</u> Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h45 et de 13h à 17h30.
- 1'ADMR DU BOUCHARDAIS : 2, Rue Carnot 37220 L'Ile Bouchard 02.47.58.60.56 Ouvert lundi et jeudi de 9h15 à 17h et sur rendez-vous.



L'Association <u>ADMR</u> du <u>Bouchardais</u> organise l'aide à domicile auprès des personnes âgées et handicapées ainsi qu'auprès des familles sur le canton de L'Ile Bouchard.

Services Personnes âgées ou Handicapées :

L'A.D.M.R. aide les personnes dans leur activité quotidienne mais aussi dans l'accompagnement en courses ou en rendez-vous, dans l'aide aux soins d'hygiène, la garde ou le soutien moral.

L'Association peut intervenir dès la sortie de l'Hôpital ou lors d'un problème de santé important.

Les responsables **s'occupent de tout** pour que les usagers obtiennent une aide financière dans les meilleurs délais.

Service Familles:

La Technicienne D'Intervention Sociale et Familiale ou les Auxiliaires Familiales interviennent dans les familles ayant au moins un enfant de moins de 16 ans lors d'une grossesse, une naissance, en cas de fatigue de la maman, de la maladie d'un enfant, de la mère ou du père.

Les missions consistent à s'occuper des enfants, à effectuer les tâches ménagères courantes, à entretenir le linge ou à préparer les repas

Des aides sont possibles selon le quotient familial.

RAPPEL URBANISME

Nous vous rappelons que toute modification extérieure de vos bâtiments ou transformation de grange doivent faire l'objet d'une demande en mairie qui l'examine et la pré-instruit avant de l'envoyer au service instructeur.

DIVAGATION D'ANIMAUX

Tout animal est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci.



<u>L'article 1385 du Code Civil</u> prévoit une obligation de surveillance pour les animaux domestiques. Le propriétaire d'un animal, ou celui qui en a la garde, est le responsable du dommage que l'animal a causé.

NUISANCES SONORES

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, comme la rénovation, le bricolage et le jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, moto-pompes pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage,...et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de la personne par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés

INFORMATIONS

• Assistant Social : Monsieur COURSAULT est l'assistant social intervenant dans la commune. Vous avez la possibilité de le contacter à l'antenne de Sainte Maure, Rue de la Petite Gare. 02.47.65.42.25

• Services sociaux du Conseil Départemental :

28 Rue de la République - 37220 L'Ile Bouchard Tél.: 02.47.58.51.27

• Conciliateur de Justice :

Il est nommé par le Président de la Cour d'Appel, il intervient sur le territoire du canton. Ses interventions concernent en particulier les questions de voisinage et autres différends de vie quotidienne (litige avec une entreprise, une compagnie d'assurance ou autres....). Vous pouvez le rencontrer uniquement sur rendez-vous à la mairie de Chinon.

Nº UTILLES

SAMU: 15

Gendarmerie: 17 ou 02.47.97.22.80

Pompiers: 18 ou 02.47.58.50.41

BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE DE L'ÎLE BOUCHARD

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi de 14h à 18h00 Mercredi et le samedi de 9h00 à 12h30

TARIFS

- GRATUIT pour les enfants de moins de 16 ans
- 12 € pour les personnes de plus de 16 ans

10 rue des Quatre Vents 37220 L'ILE-BOUCHARD (Accès par le parking du Super U)

Tél.: 02 47 95 20 09

biblio-bouchardais@cc-tvv.fr

Voici un petit récapitulatif des services de la bibliothèque :

- * Consultation sur place : Gratuit
- * Prêt à domicile : 12 € par famille par an / Gratuit pour les de 16 ans, 3 documents imprimés (romans, documentaires, revues, bandes dessinées, mangas) + 2 DVD +2 CD pour une durée de 3 semaines sauf DVD /CD : 2 semaines. Possibilité de faire des réservations.
- * Poste informatique public : Gratuit, traitement de texte, recherche documentaire.
- * Portail numérique "Médiathèque Nom@de": Gratuit pour tous les abonnés de la bibliothèque : livres numériques, vidéos, auto formation (traitement de texte, réseaux sociaux, traitement images, ...), partition de musique, espace jeunesse sécurisé.

RAPPEL: LES CARTES D'IDENTITÉ

Depuis le Jeudi 2 Mars 2017, la délivrance des cartes nationales d'identité nouvelle génération ne se fait que dans certaines mairies équipées de dispositif de recueil d'empreintes. Il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable auprès du service d'état-civil et de demander les pièces à fournir.

La carte nationale d'identité (CNI) devient biométrique, comme le passeport. Elle reste gratuite. Sauf si l'ancienne a été perdue et volée, cela vous coûtera alors 25 €.

Pour information, voici les 23 communes habilitées en Indre-et-Loire : Amboise, Azay le rideau, Bléré, Bourgueil, Chambray-lès-Tours, Château-la-Vallière, Château-Renault, Chinon, Fondettes, Joué-lès-Tours, Langeais, La Riche, Loches, Montbazon, Montlouis-sur-Loire, Preuilly-sur-Claise, La Riche, Richelieu, Saint Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint Pierre des Corps Sainte Maure de Touraine, Tours et ses mairies annexes.

La marche à suivre :

1 - Je peux faire **ma pré-demande** en ligne, via un ordinateur, une tablette, un smartphone. Pour cela, j'ouvre un compte personnel sur le **site de l'agence nationale** des titres sécurisés : http://predemande-cni.ants.gouv.fr et je saisis mon état-civil et mon adresse. Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.

UPONT <<<<<<<<<<<

- 2 Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques, et j'y vais (en principe sur rendez-vous) avec mes pièces justificatives.
- 3- Je n'ai pas internet : je téléphone directement à une mairie équipée pour prendre rendez-vous.
- 4 A la mairie : prise d'empreintes digitales. La photo doit être aux normes en vigueur.
- 5 Je dois retourner en mairie plusieurs jours après pour retirer ma carte.

IRAIPIPIEIL TOUIRAINIE IFIIL VIEIRT A IDOMIICIILIE:

Parallèlement aux lignes régulières Touraine Fil-Vert, le Conseil Départemental propose, au tarif unique de 2,40 €, le trajet de votre domicile (1) à l'Ile Bouchard. Ce service est ouvert à tous, quel que soit votre âge et votre situation, sans condition de ressources.

Ce service est également accessible aux personnes à mobilité réduite (à préciser lors de votre réservation). Si vous êtes titulaire d'une carte d'invalidité d'au moins 80%, votre accompagnateur peut voyager gratuitement sur présentation de cette carte au conducteur.

Le service de transports Fil-Vert à domicile de l'Île-Bouchard, est assuré du lundi au vendredi de 9h à 20h, et le samedi de 9 h à 18 h (hors jours fériés).

Aucun déplacement possible à l'intérieur d'une même commune, uniquement pour aller ou revenir de L'Ile Bouchard.

Un véhicule vient vous chercher à l'horaire convenu, chez vous ou à l'un des points d'arrêt à L'Île Bouchard qui sont :

- * Maison de Santé (2 Rue de la Sablonnière),
- * Cabinet paramédical (17 Rue de la Sybille),
- * Zone Commerciale Saint-Lazare (Impasse Camping),
- * Mairie de L'Ile Bouchard (correspondance avec lignes Touraine Fil-Vert),
- * EHPAD (La Guébrie),
- * Relais Assistantes maternelles (25 Rue des 4 vents),
- * Complexe sportif (2 Rue du collège),
- * Maison des services communautaires (14 Route de Chinon),
- * Maison Départementale de la Solidarité (28 Rue de la République).

0 800 123 037 (appel gratuit) Réservations et Renseignements :

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9 h à 17h, au plus tard la veille jusqu'à 17 h

LES ENTREPRISES D'AVON

Affûteur: GONET Patrice - 16 Les Portes Rouges, 37220 PANZOULT - 02 47 58 79 14 ou 06 01 71 02 12

Charpente/Couverture: NARBONNE Jérôme – 4 Rue des Cordeliers –

L'ILE BOUCHARD - 06.28.41.20.74



Climatisation & Pompe à chaleur: DESBOIS Damien - 5 Le Soulier - 06.700.710.12 - ecopac37@orange.fr

Clôtures: TOURAINE NATURE

Les Petites Divisions - 02.47.58.59.77

<u>Désamiantage</u>: AMIANTE 37 – M. JAHANT Pierre – 9, Rue des Cordeliers – L'ILE

BOUCHARD - 06.74.01.23.23



ARROKA EDITION – LABAYLE Eric - La Maison Rouge – 02.47.58.89.20-

arroka.edition@yahoo.com

Conception/Installation de spectacles : ARCHAMBAULT Stéphane

Le Grand Pas - 02.47.58.52.39

<u>Décoration/Abajouriste</u> : **LEMAIRE Anne** - **L'Atelier Renaissance**- 19 Rue de Feunet -

06.31.90.96.10 - atelierrenaissance37@gmail.com

Maçonnerie: DELÉPINE David - 28 Rue Feunet - 02.47.93.32.41 - 06.74.61.69.73 david.delepine@wanadoo.fr

Maçonnerie Aménagements Extérieurs : FERRAGU Aurélien -6 Rue du 8 mai -

06.78.61.38.21 - afm37220@outlook.fr

Maraîcher: Les Paniers de la Touche - La Touche - 02 47 38 10 91 lespaniers de la touche @free.fr

Marché à la ferme : La P'tite Touche Locale - SERRA Suzana - La Touche

02 47 38 10 91 - 06 27 72 20 35 - <u>su.zana@hotmail.fr</u>

Peinture et revêtement: Autre Regard Peinture et Décoration - 7 Rue 8 Mai - 06.70.83.13.56

Plaquiste: GAILLARD Emmanuel – 46 Rue de Feunet – 02.47.93.13.98

Plaquiste – Jointayeur: FONTAINE Sébastien – 44 Rue de Feunet – 06.42.67.20.78

<u>Plomberie/électricité</u>: **BOUARD Sylvain** – 8 Le Soulier - 06.76.60.66.69 -<u>www.sylvainbouard.com</u>

Producteurs Fromages de Chèvre:

BOUGRIER Jean Marc - La Croisette – 02.47.45.28.60

ECHERSEAU Chantal – La Fontaine Besnon – 02.47.95.21.08



Producteurs de vins:

BOISLEVE Dominique – Les Hautes Sévaudières – 02.47.58.57.82

BONDON Jean-Pierre – La Maison Neuve – 02.47.97.02.23

CHAMPIGNY Sylvain – Lallay – 02.47.58.65.07

EARL DESBOURDES Rémi – La Salle – 02.47.95.24.30

Rénovation Automobile : RÉNOV' D'AVON - DISLAY Thierry

8, Le Puy Chauveau - 06 88 09 69 52 - renovdavon@orange.fr

Les Gîtes et les chambres d'Hôtes:

Daguet Ludovic - Couture -06.88.73.72.47

Le Clos des Maçonnières - Les Maçonnières - 06.67.91.25.47

Ingelaere Jeanne-Marie – 3, Le Puy Chauveau – 02.47.97.04.71 ou 06.08.69.57.24 - jeanne.marie.images@orange.fr

Gîte des Sévaudières - 3 Les Sévaudières - 02.47.65.64.06

Les Terrasses Suite et Loft de Campagne - 1 Rue du Haut Bourg - 06.63.52.77.51

Gites « chambre d'hôte » au pied des Roches Tranchelion Mme DURET Charlotte 06.48.20.37.39

Le camping:

Camping à la ferme-La Salle - 02.47.95.24.30 -

Ouvert de Pâques à la Toussaint

Bar d'Avon:

Le Bar des Lavoirs – 3 Place de la Mairie – 02.47.97.61.02

Fermé le mardi - Repas midi - Puis soir sur réservation (jeudi, vendredi et samedi)

Océane... coiffeuse.

En début d'année, nous avons eu le plaisir d'accueillir Océane...

Coiffeuse esthéticienne, elle est présente sur la commune à côté de la salle des fêtes tous les jeudis, de 9h à 19h, avec son camping-car aménagé en salon de coiffure, esthétique. Proposant ses services au cœur des villages afin de dynamiser et apporter un service de bien-être. Pour prendre rendez-vous, ou pour plus de renseignements la contacter au 06 60 25 88 78.





ÉTAT-CIVIL

Les naissances:



Mélissa DESBOIS
Gaspard LEROY

12 janvier 2020 24 avril 2020

Un mariage:



Matthieu BOUVET et Yumiko KONDO 22 août 2020

Les décès:



M. Claude BRUNEAU 26 octobre 2019 M. Prosper BUCHERON 11 février 2020 17 mars 2020 Mme Arlette RABUSSEAU, née DELACOTE M. André COLLARD 21 mars 2020 24 mars 2020 M. Guy GODDEERIS M. Serge DENIS 27 mai 2020 Mme Thérèse CLEMENT née LIGEARD 25 août 2020 M. André POUPINEAU **26 octobre 2020**

